

COMMUNE DE SEPTEMES LES VALLONS
Centrale Photovoltaïque Bouches du Rhône 1

ENQUETE PUBLIQUE

POUR
LA REALISATION D'UN PROJET DE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUEAU SOL ET SES ANNEXES

CONCLUSIONS D'ENQUETE

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Thierry VAGUE

35 Traverse Baret

13100 Aix en Provence

Tel : 04 42 21 22 97 – 06 10 27 61 63

ARRETE PREFECTORAL du 18 mai 2021

L'enquête a pour objet la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Septèmes-les-Vallons au lieu-dit la Fabrique Ouest par la société « Centrale Photovoltaïque bouches du Rhône 1 »

Sur la régularité de l'enquête :

Prescrite par un arrêté préfectoral en date du 18 mai 2021 l'enquête publique sur la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Septèmes-les-Vallons au lieu-dit la Fabrique Ouest par la société « Centrale Photovoltaïque bouches du Rhône 1 » s'est déroulée du 29 juin 2021 au 29 juillet 2021, en conformité des dispositions légales issues de la loi ENE du 12 juillet 2010.

Le Commissaire Enquêteur désigné par décision du Tribunal Administratif de Marseille en date du 5 mai 2021 a pu constater que les prescriptions légales avaient été observées.

L'arrêté d'ouverture de l'enquête en date du 18 mai 2021 a été suivi des mesures de publicité et d'affichage légales.

Sur le déroulement de l'enquête

Après une première réunion de contact avec les responsables de l'urbanisme en charge du dossier, le 27 mai 2021, et avec le pétitionnaire le 9 juin 2021 le commissaire enquêteur a pu recevoir un exemplaire du dossier d'enquêtes et prendre connaissance de la finalité de l'enquête et des modifications proposées.

Pour la réception du public, un bureau a été mis à disposition du Commissaire Enquêteur à la Mairie de Septèmes-les-Vallons.

Dans ce bureau, un dossier d'enquête complet a été mis à la disposition du public qui a pu le consulter et formuler ses observations sur les registres d'enquêtes.

Le commissaire enquêteur a pu y :

-Recevoir le public au cours des permanences exécutées les

Mardi 29 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
mercredi 7 juillet 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
vendredi 16 juillet 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
jeudi 22 juillet 2021 de 13h 30 à 16 h 30
jeudi 29 juillet 2021 de 13 h 30 à 16 h 30

-Entendre ses observations

-Recueillir les dossiers et documents joints.

Le public a également pu s'adresser au commissaire enquêteur par courriel.

Le déroulement de l'enquête publique et la régularité de la procédure mise en place n'ont donné lieu à aucune contestation.

Sur les observations formulées

S'il peut être souligné que cette enquête n'a suscité que peu d'observations de la part des institutionnels, élus, acteurs de l'urbanisme, il est à noter qu'elle a suscité de la part du public un tout petit nombre d'observations d'une association défenderesse de l'environnement.

Toutes ces observations ont été transmises au Maître d'ouvrage, par le PV remis le 29 juillet, par courriel.

Les réponses du maître d'ouvrage, obtenues selon la même procédure, le 13 Aout 2021, ont toutes été très argumentées.

En conclusion

Le Commissaire Enquêteur confirme que la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Septèmes-les-Vallons au lieu-dit la Fabrique Ouest par la société « Centrale Photovoltaïque bouches du Rhône 1 » proposée à la présente enquête publique est un projet logique permettant d'assurer l'alimentation électrique de 9500 personnes sur un terrain actuellement inoccupé et éloigné de toute installation d'habitation, industrielle ou agricole.

Il donne en conséquence un

Avis favorable

à l'acceptation du permis de construire.

Fait à Aix en Provence le 19 Aout 2021

Le Commissaire Enquêteur
Thierry VAGUE

